

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2330**

commune (s) :

objet : Communication et concertation sur les projets urbains Zola et Gratte-ciel Nord - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'information et de la communication

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 16 mai 2011

Décision n° B-2011-2330

objet : **Communication et concertation sur les projets urbains Zola et Gratte-ciel Nord - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'information et de la communication

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon mène, sur la commune de Villeurbanne, 2 projets urbains d'importance. Le premier concerne le projet urbain Gratte-ciel Nord qui consiste à conforter le centre-ville de Villeurbanne et le placer à l'échelle de la deuxième ville-centre de l'agglomération. Le second a pour cadre le cours Emile Zola qui consiste à diminuer le caractère routier de l'axe en donnant plus de place aux modes doux (piétons et cyclistes) et en améliorant la qualité urbaine et paysagère.

Ces grands projets urbains ont déjà fait l'objet d'une concertation préalable. Aujourd'hui, ils entrent dans une nouvelle phase : approbation par le conseil de Communauté de la création de la ZAC Gratte-ciel Nord et du bilan de la concertation du réaménagement du cours Emile Zola.

Ces 2 projets étant territorialement en totale articulation, il apparaît judicieux d'en regrouper la dimension concertation et la stratégie de communication, afin d'amplifier la cohérence et la pertinence de ces 2 démarches.

Le présent dossier a donc pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations relatives à la communication et concertation sur les projets urbains Zola et Gratte-ciel Nord.

Les prestations font l'objet de 2 lots qui seront attribués séparément :

- lot n° 1 : stratégie de communication, accompagnement et réalisation des outils de communication sur les projets urbains Zola et Gratte-ciel Nord,

- lot n° 2 : concertation sur les projets urbains Zola et Gratte-ciel Nord.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 2 fois une année.

- le lot n° 1 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 50 000 € HT et maximum de 200 000 € HT,

- le lot n° 2 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 25 000 € HT et maximum de 75 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution des prestations relatives à la communication et concertation sur les projets urbains Zola et Gratte-Ciel Nord,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ainsi que tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : stratégie de communication, accompagnement et réalisation des outils de communication sur les projets urbains Zola et Gratte-ciel Nord pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC, et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC,

- lot n° 2 : concertation sur les projets urbains Zola et Gratte-Ciel Nord pour un montant annuel minimum de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC, et maximum de 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 623 800 - fonction 0822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.